

Renvoi aux comités des Secours publics et d'Instruction publique d'une lettre du représentant Brival en mission dans les départements du Loiret, Loir-et-Cher et Indre-et-Loire, lors de la séance du 20 brumaire an III (10 novembre 1794)

Jacques Brival

Citer ce document / Cite this document :

Brival Jacques. Renvoi aux comités des Secours publics et d'Instruction publique d'une lettre du représentant Brival en mission dans les départements du Loiret, Loir-et-Cher et Indre-et-Loire, lors de la séance du 20 brumaire an III (10 novembre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome CI - Du 19 au 30 brumaire an III (9 au 20 novembre 1794) Paris : CNRS éditions, 2005. p. 69;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_2005_num_101_1_18029_t1_0069_0000_8

Fichier pdf généré le 04/10/2019

ne sont pas si redoutables qu'ils voudraient le paroître, leur nombre est petit quoiqu'ils aient toujours l'audace de parler au nom du peuple. Dévoilez les, c'est une justice que vous devez aux patriotes sinceres qui gémissent, surtout dans les sociétés populaires, d'être obligé de voter avec eux de peur de leur oppression.

Enfin nous commençons donc a respirer un air libre et deja il nous rend notre energie, nous nous retrouvons la force de mourir s'il le faut en vous deffendant.

La Convention est le seul point de ralliement que nous puissions reconnoître et la justice est l'objet de nous nos voeux; sans elle point de patrie. Ceux la veulent tuer la patrie qui veulent tuer la justice. C'est a la justice et la patrie que nous faisons le devouement de nos biens et de notre existence.

Nous ne parlerons pas au nom de tous les citoyens du département dont nous ne faisons qu'une tres foible partie; cette audace est réservée a nos ennemis. Mais nous osons vous l'assurer, ceux qui pensent differemment sont en tres petit nombre dans le département de l'Yonne. Et pour nous conformer à la loi du... nous signons individuellement.

Suivent trente-et-une signatures.

i'

[*Les commissaires du parlementaire l'America, venant de New-York à la Convention nationale, Le Havre-Marat, le 5 brumaire an III*] (40)

Citoyens Représentants

Cent quatre vingt seize républicains viennent de rentrer dans leur patrie. Le cri de Vive la république, et la Convention nationale régénératrice, cent et cent fois répété a été l'expression de la joye commune en abordant le sol de la liberté; la plus grande partie d'eux victimes de la barbarie espagnole et de la perfidie anglaise se promettent de venger bientôt les mauvais traitements qu'ils en ont reçu, leurs malheurs ne faisant qu'augmenter leur haine contre de tel ennemis. L'impatience de hater le moment de la vengeance les a fait voler au poste ou la patrie les appelloit, leur patriotisme d'autant plus vrai et sincer qu'il est éprouvé par des maux presque constants, n'en deviendra que plus ardent a défendre le premier de tous les biens, la liberté.

Salut et fraternité.

LADORE, *commissaire officier*, LAFITE, *adjoint*.

2

La municipalité et la société populaire de Vernaison, département de Rhône-et-

(40) C 325, pl. 1414, p. 7. *Bull.*, 20 brum.

Loire [sic], félicitent la Convention de la victoire qu'elle a remportée le 9 thermidor, se plaignent du discrédit des assignats et du surhaussement du prix des denrées.

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi au comité de Salut public (41).

3

Le représentant du peuple [BRIVAL] en mission dans les départemens du Loiret, Loir-et-Cher et Indre-et-Loire instruit la Convention que le citoyen Pisseau a sauvé huit personnes de la fureur des flots et qu'il lui a fait porter, par un gendarme d'ordonnance, un secours provisoire de 600 L.

Mention honorable, insertion au bulletin, renvoi aux comités des Secours publics et d'Instruction publique (42).

4

Les administrateurs du département d'Eure-et-Loir se plaignent de l'inculpation dirigée contre eux dans le rapport du comité d'Instruction publique, qui dénonce le dépérissement de la ci-devant cathédrale de Chartres : ils envoient les pièces à l'appui de leur plainte.

Insertion au bulletin, renvoi au comité d'Instruction publique (43).

5

Le commandant de la place de Narbonne [Aude] écrit à la Convention qu'il a lu à la garnison son Adresse au peuple français, et qu'elle a été accueillie avec le plus vif enthousiasme.

Mention honorable, insertion au bulletin (44).

[*Le commandant de la place à la Convention nationale, Narbonne le 29 vendémiaire an III*] (45)

Citoyens représentans,

J'ay lu aux troupes composant la garnison votre adresse au Peuple français; elle a été entendue avec le plus grand intérêt et accueillie avec le plus vif enthousiasme; nos principes sont les

(41) P.-V., XLIX, 104.

(42) P.-V., XLIX, 104. Voir ci-dessus *Arch. Parl.*, 19 brumaire, n° 49.

(43) P.-V., XLIX, 104.

(44) P.-V., XLIX, 105.

(45) C 325, pl. 1414, p. 4.